



**UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE (UPEC)**

**PROCÈS-VERBAL**

**CONSEIL ACADÉMIQUE**

**DU**

**LUNDI 18 MAI 2015**

**Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents :**

M. Luc HITTINGER, Président de l'Université

Collège des enseignants-chercheurs

Mme Audrey BONNEMAIZON

M. Emmanuel DUGUET

Mme Colette GUILLOPÉ

M. Stéphane JAFFARD

Mme Barbara LAÏK

M. Jean-Marc LEBLANC

M. Abdelhamid MELLOUK

Mme Marine MEUNIER

Mme Salah NAÏLI

M. Olivier MONTAGNE

M. Yves PALAU

Mme Anne-Françoise DE RUGY

Mme Farida SEMMAK

Mme Oriane WAGNER-BALLON

M. Mustapha ZIDI

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, de Service et de Santé (BIATSS) :

M. Jean-Marc PASQUIER

Mme Brigitte VICTOIRE

Collège des usagers*Titulaires*

M. Clément CHOUSSY

M. Thomas KHABOU

M. Taylan TUZLU

*Suppléants*

Mme Morgane MUCHEMBLED

Collège des personnalités extérieures

Mme Marie-Pascal MARTEL

**Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents par procuration :**Collège des enseignants-chercheurs

Mme Geneviève ALLAIN (procuration donnée à Mme Anne-Françoise de RUGY)

Mme Sylvie BASTUJI-GARIN (procuration donnée à M. Olivier MONTAGNE)

Mme Marie-Claire GAZEAU (procuration donnée à Mme Colette GUILLOPÉ)

M. Georges GUELLAËN (procuration donnée à M. Stéphane JAFFARD)

M. Ivan GUILLOT (procuration donnée à M. Jean-Marc LEBLANC)

Mme Marine MEUNIER (procuration donnée à Mme Salah NAÏLY à 14 heures 45)

M. Benjamin MOIGNARD (procuration donnée à Mme Colette GUILLOPÉ)

M. Régis MOILLERON (procuration donnée à Mme Oriane WAGNER-BALLON)

Mme Judith MONNIER (procuration donnée à Audrey BONNEMAIZON)

M. Didier NICOLLE (procuration donnée à M. Yves PALAU)

Mme Frédérique PIGEYRE (procuration donnée à Mme Audrey BONNEMAIZON)

M. Philippe SARREMEJANE (procuration donnée à M. Abdelhamid MELLOUK)

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme Agnès GIGON (procuration donnée à Mme Brigitte VICTOIRE)

Collège des personnalités extérieures :

M. Damien LAMBERTON (procuration donnée à M. Luc HITTINGER)

Mme Nolwenn LE BAIL (procuration donnée à Mme Oriane WAGNER-BALLON)  
 M. Renaud TISSIER (procuration donnée à M. Stéphane JAFFARD)  
 M. Frédéric TOUMAZET (procuration donnée à M. Yves PALAU)

**Parmi les membres non-élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient présents :**

Mme Patricia ALBANÈSE, Assesseure au Conseil des Études et de la Vie universitaire  
 M. Gaël BLANC, Direction des Affaires Juridiques et Générales  
 Mme Jeanne-Marie BOIVIN, Directrice de l'UFR Lettres et Sciences Humaines  
 Congrès 2000, Sténotypie  
 M. Christian CUESTA, Vice-président du Conseil d'Administration  
 M. Bernard JACQUET, Direction de la Recherche et de la Valorisation  
 M. Stéphane JAFFARD, Assesseur à la Commission de la Recherche  
 Mme Emmanuelle LULIN, Direction des Affaires Juridiques et Générales  
 M. Antoine METER, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau  
 M. Olivier MONTAGNE, Assesseur au Conseil Scientifique Santé  
 M. Jacques MOSCOVICI, Directeur de l'UFR Sciences et Technologie  
 M. Yves PALAU, Vice-président du Conseil des Études et de la Vie universitaire  
 Mme Florence RIOU, Direction des Affaires Juridiques et Générales  
 Mme Nathalie SAYAC, Assesseure au Conseil des Études et de la Vie universitaire  
 M. François TAVERNIER, Directeur général des services  
 M. Guillaume VIOLET, Directeur du Cabinet du Président de l'Université

**Invités exceptionnels**

M. Benoît LESAFFRE, Vice-président de l'Université Paris-Est  
 Mme Caroline BESSAULT, Chargée de mission de l'Université Paris-Est

**Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient absents et non représentés :**

Collège des enseignants-chercheurs :

M. Jérôme AUTHIER	M. Philippe GERMAIN
Mme Anne-Catherine BACHOUD	Mme Lucie GOURNAY
M. Arthur BROUILLET	Mme Térésa KEANE GREIMAS
M. Laurent COUDROY DE LILLE	Mme Sabrina LARBI
Mme Marie-Hélène DELFAU-LARUE	Mme Anne LEVADE
M. Alain DESRAYAUD	M. Olivier PÉGARD
M. Papa DIOP	M. Jean-François PICARD
Mme Bénédicte FAURE	M. Pierre PORTERO
	Mme Nabila SEDDI KI
	M. Christian TUTIN

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme Karine BELLANCE  
Mme Valérie CORDIER

Mme Chantal CORINUS  
M. Julien FRÉMONT

Collège des personnalités extérieures :

M. Brice KERBER  
M. Julien LAFOND

Collège des usagers :

*Titulaires*

Mme Agathe ALAIS  
M. Souad AMEUR  
M. Mathieu ANNE  
Mme Lucie BLONDEAU  
M. Nicolas CHARVIN  
M. Fabien CHEVALIER  
Mme Laure CHOURAQUI  
M. Quentin DEMAY  
M. Sébastien FOUCHER

Mme Alix GÉRAUD DE GALASSUS  
Mme Nathalie GRÉGOIRE  
Mme Tania IBRIS  
M. Romain MARTINS  
Mme Aïcha MECHAB  
Mme Alexandra MERLI  
Mme Canan UZGE  
Mme Mélanie VASSELIN

*Suppléants*

M. Nadjib AHAMADA  
M. Hervé BOURSQUOT  
Mme Naïla CHAUCHE  
M. Mateusz CHODOROWSKI  
Mme Manon CUPIF  
M. Elie-Sacha DAHAN  
M. Anthony DEVOUCOUX  
M. Rémy DURAND  
Mme Sarah HADJADJ  
M. Sébastien LANGET

Mme Chloé LEMAIRE  
M. Khalid LOIRDIGHI  
M. Borhane MALLEK  
M. Junior-Arcange MONTHÉ TOUSSIELE  
Mme Caroline NGUYEN  
Mme Morgane PANIS  
Mme Julia-Elisa SEPULVEDA-DIAZ  
Mme Salwa SOUEID  
M. Rodja YILMAZ

**Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient absents et non représentés :**

Mme Élisabeth ALIMI, Direction du SCUIO-BAIP  
M. Dominique ARGOUD, Directeur de l'UFR SESS-STAPS  
M. Jean-David AVENEL, Directeur de l'UFR AEI  
M. Matthias BEEKMANN, Directeur de l'OSU  
Mme Patricia DE BERNARDI, Directrice du SUMPPS  
M. Philippe BIZEUL, Vice-président aux partenariats économiques  
M. Manuel BOUARD, Secrétaire général adjoint aux Finances  
Mme Julie CHENAYE, Responsable du service Vie de campus  
M. Pierre COURAUD, Directeur opérationnel de la Nouvelle Université  
M. Jean-Luc DUBOIS-RANDE, Directeur de l'UFR de Médecine  
Mme Liliane FINEZ, Directrice générale adjointe des services  
M. Laurent GADESSAUD, Directeur de l'IUT Créteil-Vitry  
Mme Dimitra GAKI, Direction du Patrimoine et Maintenance immobilière  
Mme Béatrice GILLE, Rectrice de l'Académie de Créteil, Chancelière des Universités  
M. Romain GHERARDI, Assesseur au Conseil Scientifique  
Mme Lucie GOURNAY, Vice-présidente à la Commission de la Recherche

Mme Sandrine HOLLET-HAUDEBERT, Directrice de l'UFR Sciences économiques et de gestion  
 M. Jean-Jacques ISRAËL, Directeur de l'UFR de Droit  
 M. Jean-Marie JOURAND, Directeur du service Communication  
 Mme Élise LAMARE, Assesseure Formation continue  
 Mme Corinne LARRUE, Directrice de l'Institut d'urbanisme de Paris  
 Mme Brigitte MARIN, Directrice de l'ESPE  
 Mme Sophie MAZENS, Directrice du SCD  
 M. Didier NICOLLE, Vice-président à la Stratégie et au Développement  
 Mme Caroline OLLIVIER-YANIV, Vice-présidente Humanités/Sociétés  
 Mme Claude PASQUIER, Direction des services financiers  
 M. Jean-François PICARD, Directeur de l'IPAG  
 M. Alain ROSSI, Direction des systèmes d'informations  
 M. Martin SCHWEEL, Assesseur Relations internationales  
 M. Renaud SIOLY, Directeur général adjoint en charge des Ressources Humaines  
 Mme Claire SOTINEL, Vice-présidente Relations internationales  
 M. Philippe THIARD, Vice-président Patrimoine  
 M. Philippe VERSCHEURE, Agent comptable

## SOMMAIRE

---

1.	VIE DE L'ÉTABLISSEMENT .....	6
1.1.	Point d'étape sur le projet de création de la nouvelle université .....	6
1.2.	Présentation du contrat de site.....	11

*La séance est ouverte à 13 heures 40 sous la présidence de Monsieur Luc HITTINGER.*

**Le Président** présente l'ordre du jour.

## **1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT**

### **1.1. Point d'étape sur le projet de création de la nouvelle université**

Ce projet prévoit le regroupement de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) et de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM). L'ambition pour les années 2020-2025 est de :

- Créer une université visible à l'international en formation et en recherche et mettre en avant ces activités, notamment dans le cadre de l'I-SITE (Initiative Science, Innovation, Territoires, Économie) de la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) Université Paris-Est (UPE).
- Améliorer l'offre de formation aux étudiants du territoire de l'Est francilien. Ce travail a déjà été fait en partie pendant les deux dernières années.
- Devenir un « poids lourd » des universités en matière d'alternance. La nouvelle université représentera 20 % voire 25 % de l'ensemble des alternants en France.
- Construire un établissement en lien étroit avec son territoire et avec les entreprises de celui-ci de façon à participer à son développement socio-économique. L'UPEC et l'UPEM ont toujours eu ce lien.
- Améliorer la qualité des services à l'intérieur des deux universités.

Leurs Conseils d'Administration ont donné mandat à leurs présidents respectifs pour engager le processus de regroupement entre les deux établissements.

Des commissions, des groupes de travail et des espaces collaboratifs, notamment sur le site [www.upem-upec.fr](http://www.upem-upec.fr), ont été mis en place en 2014. Des réunions « Rencontres NoU », « NoU » étant le nom provisoire de la nouvelle université, permettent de rentrer en contact avec les personnels des universités, de répondre à leurs questions sur le projet et de mieux comprendre leurs attentes. Quatre conseils de gestion se sont réunis au sujet du projet et il en reste huit à réunir. Un bilan du travail mené sur le projet sera présenté lors des Conseils d'Administration de juin 2015.

Les conseils centraux seront renouvelés début 2016. Ensuite, les statuts de la nouvelle université seront votés et un décret de création sera publié. Si le calendrier se déroule comme prévu, la nouvelle université sera créée au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Une question porte sur son organigramme. La nouvelle université devra être au service des étudiants et en lien avec les personnels, que ce soit en matière de formation ou de recherche. La commission gouvernance a énoncé un certain nombre de principes :

- Discuter et repenser si nécessaire les structures internes (l'UPEC et l'UPEM ne sont pas structurées de la même manière).
- Accompagner les composantes pour initier et porter les projets.
- Organiser un pilotage réactif et outillé de l'établissement.
- Organiser une gestion centrale des fonctions supports et des dispositifs de déconcentration à des échelles pertinentes.
- Fédérer des ressources d'expertise et d'appui mises à disposition par le portage de projet.

Des unités de formation (UF) et des unités de recherche (UR) pourront être regroupées dans une même entité, dans une logique de cohérence scientifique et disciplinaire. Cette entité pourra être une composante ad hoc, un organe consultatif ou un organe décisionnaire.

Trois regroupements sont possibles : un regroupement porteur d'une mission d'animation et de coordination ; un regroupement porteur d'une mission de coordination et de gestion ; un regroupement sous une forme d'une composante. Aucune option n'a remporté l'adhésion générale au sein de la commission gouvernance.

Une forte demande est exprimée pour trouver un équilibre entre formation et recherche. L'insertion professionnelle et la formation tout au long de la vie sont des éléments essentiels pour trouver cette articulation. Durant les dernières années, l'UPEC était beaucoup plus orientée sur la formation que sur la recherche, mais actuellement sa recherche se structure davantage.

**Mme GUILLOPÉ** demande si une analyse a été faite sur les avantages et les inconvénients du projet de création de la nouvelle université pour chaque catégorie de personnels : les étudiants, les personnels Bibliothèque, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Social, Santé (BIATSS) et les enseignants.

De plus, elle fait remarquer que le projet a été travaillé sur le sujet des composantes mais pas sur celui des services.

**Le Président** admet que le travail sur le projet se focalise un peu trop sur les composantes. Pour les étudiants, le projet pose :

- une question de proximité et de transports et la nouvelle université,
- une question de reconnaissance de la nouvelle université des diplômes obtenus à l'UPEC ou à l'UPEM,

- le sujet de l'offre de formation, qui sera plus riche.

Pour les BIATSS, se pose les questions de politique indemnitaire (elle n'est pas la même entre l'UPEC et l'UPEM) et de mobilité (l'équipe de direction de l'UPEC s'est engagée à ce que le regroupement n'entraîne aucune mobilité forcée).

Pour les enseignants et les enseignants-chercheurs, se pose la question de l'équilibre entre formation et recherche.

Le Président estime que tous ces sujets ne doivent pas être obérés par la question de la structuration entre composantes.

**M. TAVERNIER** ajoute qu'une réflexion est menée actuellement par les deux équipes administratives de l'UPEC et de l'UPEM sur le lien entre l'administration et les types de gouvernance. Une note sera faite par les deux équipes au sujet de la réflexion sur la gouvernance. Il faut d'abord conclure des accords sur les modalités de gestion de la formation et de la recherche pour pouvoir proposer un organigramme.

**Mme GIGON** demande s'il y aura aussi une « pointeuse » à l'UPEM pour mesurer le temps de travail des BIATSS.

**Le Président** explique que la « pointeuse » est avant tout un outil de gestion du temps et que la question du temps des agents de l'UPEM n'a pas encore été traitée. Le souhait est d'arriver à un statut unique pour les personnels du nouvel établissement.

**M. TAVERNIER** précise que lors de la préparation de la nouvelle université, les questions temps de travail et de politique indemnitaire feront l'objet de discussions et de négociations avec les organisations syndicales.

**M. CHOussy** demande si, dans le cas où une pointeuse continuerait à être utilisée après le regroupement entre l'UPEC et l'UPEM, les différents problèmes rencontrés avec cet équipement seraient résolus. Actuellement, de nombreux personnels BIATSS doivent faire un calcul sur papier parce que la pointeuse fait de nombreuses erreurs.

**Le Président** assure que l'on s'efforce de corriger les bugs informatiques et il espère qu'à terme l'outil sera pleinement opérationnel.

**M. TAVERNIER** précise que c'est déjà le cas pour le compteur de temps. S'il y a des problèmes, il invite les membres du Conseil Académique à les remonter à la DRH.

**Le Président** ajoute que globalement l'« outil de gestion du temps » (le Président préfère employer ce terme plutôt que celui de « pointeuse ») fonctionne plutôt bien et qu'un certain nombre de personnes le considèrent comme une plus-value. Il rappelle que la Cour des Comptes avait demandé à l'UPEC de

se doter d'un moyen de mesurer les heures de travail de ses personnels, ce que l'UPEC a fait en mettant en place cet outil. Celui-ci permet de mieux gérer leur temps de travail et leur temps de repos.

**Mme GUILLOPÉ** fait remarquer que d'après les présentations qu'elle a vues, l'étudiant n'est pas vraiment mis au centre du projet de création de la nouvelle université.

**Le Président** précise que :

- La commission gouvernance s'est réunie à quatre reprises mais seul un élu étudiant de l'UPEC sur quatre y a participé.
- Dans le cadre de la Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU) qui va suivre ce Conseil Académique, Nathalie SAYAC va présenter des propositions pour mieux intégrer les étudiants dans les différents conseils de l'UPEC, sachant qu'ils peuvent difficilement y assister lorsqu'ils sont en stage.

**M. KHABOU** fait savoir que le Parlement étudiant réfléchit à des moyens de concilier études et engagements étudiants, par exemple en donnant aux élus étudiants la priorité pour les inscriptions dans les groupes de travaux pratiques (TP) ou ses groupes de travaux dirigés (TD).

**Mme GUILLOPÉ** estime que certains éléments du projet ne sont pas très clairs et que les personnels se demandent si l'on va vers une nouvelle université ou vers un objet « hybride ».

**Le Président** admet que sur certaines questions relatives au projet, les réponses sont plus complexes. Certaines personnes veulent faire évoluer le système universitaire tandis que d'autres personnes sont satisfaites de leur environnement immédiat et ne comprennent pas pourquoi il faudrait le changer. Or il est nécessaire que l'UPEC fasse l'objet de réformes puisque des évolutions majeures vont avoir lieu dans d'autres universités franciliennes, par exemple Sorbonne Paris Cité, Sorbonne Universités et Saclay. Le Président souhaite préserver l'avenir de l'UPEC, aux plus jeunes.

**M. ZIDI** fait remarquer que :

- Dans le contexte national, le regroupement entre l'UPEC et l'UPEM n'est pas une nouveauté : il y a déjà eu plusieurs regroupements d'établissements. De plus, il rappelle que la création de la COMUE Université Paris-Est (UPE), dont il estime que le nom porte à confusion puisque l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) et l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée (UPEM) portent déjà ce nom, visait déjà à construire un ensemble important pour avoir une visibilité. Par conséquent, il s'interroge sur la plus-value du projet de regroupement de l'UPEC et de l'UPEM. Il n'est pas opposé à l'idée d'avoir une seule université mais il estime qu'avant de parler de « mariage » il faut des « fiançailles » entre les deux établissements.

- À partir du moment où le projet est acté par l'État, les résultats de l'appel d'offres sur les IDEX ou les I-SITE seront sans surprise.

**Le Président** explique que :

- Le projet de création d'une nouvelle université est le prolongement naturel du rapprochement entre l'UPEC et l'UPEM. Les deux universités sont globalement sous-dotées et leur regroupement permettra de trouver des financements supplémentaires. Actuellement, des enseignants-chercheurs des deux universités travaillent dans une même équipe de recherche mais cela pose des difficultés de financement. Le regroupement de l'UPEC et de l'UPEM devrait permettre de résoudre ce problème. De plus, l'association de leurs offres de formation donnera davantage de lisibilité et de visibilité à celles-ci.
- Le projet de création d'une nouvelle université est notamment un acte politique, en lien avec le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et les collectivités territoriales. Par exemple, la Communauté d'agglomération juge que ce projet est essentiel et qu'il crédibilise ses actions en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

**M. CUESTA** revient sur la question du nom de la COMUE, « Université Paris-Est ». Il donne l'exemple de la nouvelle université de Bordeaux, née du regroupement entre plusieurs établissements. A cette occasion, la COMUE à laquelle ils appartenaient a abandonné le nom « Université de Bordeaux » pour prendre celui de « Communauté d'Universités et d'Établissements d'Aquitaine ». De même, lorsque la nouvelle université de l'Est francilien sera créée, il faudra changer les statuts et le nom de la COMUE Université Paris-Est puisque ces statuts sont prévus pour une communauté composée de deux universités et non pas une seule. Cette COMUE est particulière par rapport aux autres dans la mesure où elle comprend seulement deux établissements universitaires.

L'UPEC et l'UPEM offrent aujourd'hui un continuum post-bac complet. Le regroupement entre ces deux universités permettra d'avoir un interlocuteur unique, notamment sur ce sujet. Il permettra de mettre en commun leurs savoir-faire et leurs services et de faire plus pour les étudiants et les personnels que ce qu'elles peuvent faire séparément aujourd'hui, et elle générera des économies de coûts de structure. Par exemple, aujourd'hui, les deux universités utilisent Apogée (application pour la gestion des étudiants et des enseignements) mais chacune, de son côté, met à jour cette application. Avec le regroupement, une seule mise à jour sera nécessaire.

L'UPEC et l'UPEM sont globalement sous-dotées dans les statistiques que publie le MESR, mais l'UPEC ne l'est pas par le modèle SYMPA (Système de répartition des Moyens à la Performance et à l'Activité) en raison de l'intégration des IUFM. Elles sont sous-encadrées en enseignants et surtout en BIATSS par rapport à des universités de même typologie et au système universitaire national. L'université qui

naîtra de leur regroupement sera certainement sous-encadrée mais elle offrira des possibilités complémentaires parce qu'elle supprimera des doublons. Elle aura un pied dans le Grand Paris (dans le Val-de-Marne) et un autre en dehors du Grand Paris (dans la Cité Descartes, à Sénart et à Val d'Europe).

**M. MELLOUK** estime qu'il n'y a pas d'autres solutions pour l'UPEC et l'UPEM que de se regrouper si elles veulent peser dans le Grand Paris et peut-être même en Île-de-France et en France. Il préfère parler de « création d'une nouvelle université » plutôt que de « fusion » parce qu'il considère que ce terme implique de partir sur les deux systèmes existants et de faire en sorte que le nouveau système leur ressemble, ce qui n'est pas possible puisque des différences existent entre l'UPEC et l'UPEM. Pour aplanir ces différences, il recommande d'être inventif et de créer une nouvelle université.

Il fait état de craintes de la part de certains personnels par rapport à l'impact que la création de la nouvelle université aura sur les modes de fonctionnement de la formation et de la recherche, compte tenu du fait que ces schémas ne sont pas encore connus puisqu'ils sont encore en discussion.

**Le Président** explique que :

- Les emplois de l'UPEC et de l'UPEM vont demeurer mais ils vont vraisemblablement évoluer.
- L'offre de formation et l'offre de recherche sont figées jusqu'au prochain contrat de site jusqu'en 2019.
- Le patrimoine ne changera pas non plus.
- La forme finale de la nouvelle université sera définie au travers des échanges avec les personnels et les étudiants.

**M. MELLOUK** suggère, pour installer un climat de confiance, d'afficher d'une part les éléments qui ne changeront pas et sur lesquels il n'y a pas de débat, et d'autre part les éléments susceptibles d'être modifiés au fur et à mesure des discussions.

## **1.2. Présentation du contrat de site**

*(Projection de diapositives.)*

**M. LESAFFRE** présente le contrat de site 2015-2019 de l'Université Paris-Est.

Ce document concerne tous les établissements de la COMUE, qui sont aujourd'hui au nombre de 22 (7 membres et 15 associés). Les deux derniers établissements qui ont rejoint la COMUE sont le Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil, en décembre 2014, et l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (AP-HP), en mars 2015.

Le contrat de site est un contrat quinquennal qui a été introduit par la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Il comporte deux volets :

- un volet spécifique à chaque établissement. Les établissements continuent à recevoir directement des moyens de l'État. La COMUE n'est donc pas une superstructure par laquelle transiteraient tous les moyens alloués aux établissements.
- Un volet commun voté par les conseils d'administration des membres et par celui de la COMUE. Ce volet porte sur les priorités communes à l'échelle du site et sur les moyens alloués par l'État, sous forme de postes.

L'ensemble des établissements de la COMUE, non seulement les membres mais aussi les associés, ont été associés à l'élaboration du contrat de site, même si seuls les membres et les ministères concernés le signeront.

Le contrat de site a fait l'objet d'une réflexion durant un an :

- Une première réunion de « dialogue de site » a eu lieu fin avril 2014 entre les équipes de direction des établissements de la COMUE et les ministères concernés.
- Un groupe de travail a été mis en place au cours de l'été 2014 pour réfléchir au contrat de site et au dossier I-SITE et pour rendre complémentaires ces dossiers.
- Le 22 septembre, le Conseil d'Administration de l'UPE a eu une réunion sur la méthode et le calendrier du projet.
- Le 24 septembre, un séminaire a eu lieu entre la direction de l'UPE et celles des établissements.
- Fin septembre-début octobre 2014, l'Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (AERES) a visité les établissements et elle a évalué la politique de site.
- En octobre, un appel à Projets Exploratoires Premier Soutien (PEPS) a été lancé conjointement par le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et l'UPE pour initier des projets interdisciplinaires innovants et à risques et favoriser la coopération entre les communautés scientifiques. Le CNRS a proposé de lancer cette démarche dans le cadre des orientations du contrat de site, qui ont été présentées aux Conseils d'Administration de l'UPEC et de l'UPEM.
- Le 20 octobre, un texte d'orientations a été présenté au Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

- Le 20 novembre, une réunion s'est tenue entre ce ministère et tous les établissements de la COMUE. Une présentation a été faite le 8 décembre 2014 au Conseil d'Administration d'UPE.
- L'AERES a remis son rapport définitif en février 2015.
- Une réunion avec le Ministère a eu lieu le 5 mars.
- Des projets ont été sélectionnés le 13 mars dans le cadre de l'appel à PEPS CNRS-UPE.

Le contrat de site est organisé en 11 chapitres :

1) Une structuration antérieure et parallèle au Programme des Investissements d'Avenir

Ce chapitre montre que le regroupement entre l'UPEC et l'UPEM s'inscrit dans une dynamique ancienne, qui a été marquée notamment par la création du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) Paris-Est, en 2007. Les membres du PRES ont délégué à celui-ci la délivrance du doctorat et la gestion des écoles doctorales.

2) Des projets d'Investissements d'Avenir accélérateurs de la dynamique collective

Ce chapitre met l'accent sur :

- les avancées permises par le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) n° 1,
- l'apport particulier des Établissements Publics à caractère Scientifique et Technologique (EPST) : le CNRS, l'Institut Français des Sciences et Technologies des Transports, de l'Aménagement et des Réseaux (IFSTTAR) et l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM),
- la labellisation. La totalité du secteur biomédical de Mondor a été labellisée « département hospitalo-universitaire » (DHU) par l'AP-HP et l'Alliance nationale pour les sciences de la vie et la santé (Aviesan).

Les deux chapitres suivants portent sur la caractérisation de la COMUE en termes de contenu scientifique et pédagogique. L'objectif du contrat de site n'est pas de décrire la totalité des forces de la COMUE mais de mettre l'accent sur ce qui la différencie et ce qui la caractérise.

3) Les pôles thématiques : une différenciation assumée dont les bénéfices doivent être tirés

Les pôles thématiques sont « Santé & Société » et « Ville, Environnement et leurs Ingénieries ».

- 4) « Maths-STIC », « Droit-économie-gestion » et « Sciences sociales et humanités » : créer des espaces de développement collectif

La COMUE a souhaité, tant dans son dossier I-SITE que dans le dossier du contrat de site, mettre en évidence ces trois champs disciplinaires.

Les chapitres 5 à 7 portent sur un certain nombre d'actions en matière de formation, de mutations pédagogiques et de documentation.

- 5) La politique doctorale : un atout à amplifier

Il est prévu de poursuivre le renforcement de cette politique, d'être plus ambitieux à l'international et de mieux articuler le niveau master et le niveau doctoral.

- 6) La nécessité des mutations pédagogiques

Il s'agit de développer à l'échelle des membres de la COMUE les Initiatives d'Excellence en Formations Innovantes (IDEFI) financées par le PIA.

Une des ambitions du contrat de site est d'harmoniser les systèmes d'information des membres.

- 7) Le réseau documentaire : une existence reconnue, des évolutions pour le proche avenir

Dès la création du PRES, un groupe de travail a été mis en place pour mettre en commun des documents. Aujourd'hui, la mutualisation de certains abonnements permet une économie très modeste (200 K€) par rapport à l'ensemble des budgets, mais les budgets documentaires sont de plus en plus élevés, il est donc important de mutualiser. Un portail documentaire a été mis en place à partir d'outils déjà développés au sein de l'UPEC.

Les trois chapitres suivants portent sur la vie interne de la communauté :

- 8) Une vie étudiante et de site multi-campus : concevoir un modèle original

Les COMUE doivent faire des schémas directeurs de la vie étudiante.

L'UPEC dispose d'un réseau universitaire de santé (Résus), qui a déjà été étendu aux étudiants de l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort (ENVA) et qui sera généralisé à l'échelle du site.

Un travail en cours entre l'UPEC et l'UPEM sur les questions de transport, ce qui permettra des économies d'échelle. Dans 5 à 7 ans, avec l'ouverture de la ligne 15 du métro, les accès entre les deux campus seront simplifiés.

- 9) Une stratégie de partenariats ancrée dans l'environnement

Tous les membres de la COMUE ont développé des partenariats avec les entreprises et avec les collectivités territoriales. Le Conseil régional d'Île-de-France souhaite que les partenariats soient coordonnés au niveau des communautés. Il faut rendre plus lisible l'articulation entre les actions menées au niveau des établissements et celles menées au niveau de la communauté.

#### 10) Une action collective à l'international : la construire résolument

Une politique internationale à l'échelle de la communauté n'est possible que si chacun des établissements de la COMUE ont eux-mêmes une forte politique internationale. Ils ont mené un important travail sur ce sujet dans les dernières années. Une mise en réseau de leurs responsables internationaux et un travail d'identification des partenariats existants sont en cours. L'idée est de travailler à l'échelle de la communauté sur quelques projets lourds mobilisant plusieurs de ses membres.

De plus, le CNRS pousse à développer des équipes mixtes internationales. Il est donc prévu de développer des ancrages internationaux, notamment à partir d'unités mixtes de recherche (UMR) qui existent sur les sites des établissements.

Certains établissements ont déjà des « cellules » ou des « bureaux » Europe (le nom varie en fonction des établissements). L'idée est de renforcer la capacité à développer des projets à l'échelle européenne. 2 ou 3 postes seront fléchés sur ce sujet.

#### 11) Evolutions internes : gouvernance, communication, promotion de l'égalité

- Le souhait est de garder une gouvernance légère à l'échelle de la communauté.
- Une bonne articulation doit être trouvée entre :
  - la communication de la communauté et celle de ses établissements,
  - le nom de la communauté et le nom des membres, dont celui de la future université.
- La signature commune est aujourd'hui difficile à mettre en œuvre. Ce point devra être travaillé collectivement pour les deux ans à venir.

Des indicateurs sur la fonction doctorale et sur l'animation des pôles seront mis en place à l'échelle de la COMUE.

M. LESAFFRE présente un récapitulatif des jalons de la trajectoire de site Université Paris-Est :

- Le PEPS CNRS-UPE
- Un travail est en cours pour labelliser le projet de Maison des Sciences de l'Homme.

- Le schéma directeur de la vie étudiante
- Le développement de la fonction support ou ingénierie des projets Europe

**M. ZIDI** souhaite obtenir des précisions sur les commissions de l'UPE et sur les habilitations à diriger des recherches (HDR), sachant que ces informations n'apparaissent pas sur le site [www.univ-paris-est.fr](http://www.univ-paris-est.fr).

De plus, il souhaite savoir si le label UMI (Unité Mixte de recherche Internationale) concerne uniquement les UMR existantes ou s'il peut concerner les équipes qui veulent devenir UMR.

Enfin, il s'enquiert du montant net des sommes annoncées pour les projets retenus dans le cadre de l'appel d'offres I-SITE.

**M. LESAFFRE** explique que :

- L'information sur les commissions de l'UPE est très disséminée mais il n'y a pas de volonté de la dissimuler. Le site [www.univ-paris-est.fr](http://www.univ-paris-est.fr) doit être rénové et il sera disponible en deux voire trois langues. M. LESAFFRE prend note de la demande de mettre une liste de toutes les instances de la COMUE avec ses participants.
- Le nombre de délivrance de diplômes HDR est passé d'une trentaine de délivrances de diplômes en 2010 à plus de 50. Cette information n'est pas consolidée sur le site Internet de la COMUE mais M. LESAFFRE est tout à fait disposé à la diffuser aux comités de recherche des membres de la communauté. De plus, il est prévu de rendre obligatoire, dans le cadre des statuts de la COMUE, un rapport annuel d'activité sur la fonction doctorale et la fonction HDR.
- Les UMI sont des équipes qui ont un fort partenariat avec des homologues à l'étranger. Par exemple, il y a une UMI à l'IFSTTAR, qui est le Laboratoire Systèmes productifs, logistique, organisation des transports et travail (SPLOTT). La mise en place d'UMI nécessite des moyens financiers supplémentaires, qui pourront être apportés si la candidature I-SITE de la COMUE est retenue.
- Une demande de 300 M€ de capital, soit 7,5 M€ de dotation annuelle pendant 10 ans pour l'UPE, a été déposée dans le cadre de son dossier de candidature I-SITE. Si ce dossier est sélectionné, les Labex existants seront prolongés.

**Mme GUILLOPÉ** souhaite savoir si le document présenté par M. LESAFFRE sera envoyé aux membres du Conseil Académique et au Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

**M. LESAFFRE** indique que :

- Une première version du contrat de site a été envoyée le 20 octobre 2014 et a fait l'objet d'une présentation au Conseil d'Administration de l'UPEC.
- La version présentée aujourd'hui est le résultat d'un travail itératif entre le Ministère et la COMUE et ses membres. Tant qu'elle n'est pas signée et votée, elle n'est pas définitive.

**Mme GUILLOPÉ** est étonnée que le chapitre 5, « La politique doctorale d'UPE : un atout à amplifier », représente seulement une demi-page sur les 20 pages du contrat de site.

En revanche, elle est satisfaite qu'il y ait un chapitre « parité, handicap et discrimination : un engagement collectif », sachant qu'elle est chargée de mission parité de l'UPEC. Elle demande si des jurys mixtes vont être mis en place, notamment en sciences.

Par ailleurs, elle souhaite savoir si des accords concernant l'ensemble des membres de la COMUE seront signés avec des établissements à l'international. En tant qu'élue à la CFVU et chargée de mission parité de l'UPEC, elle souhaite travailler en commun avec les autres établissements et construire des projets communs.

**M. LESAFFRE** explique que :

- Certaines compétences sont déléguées à la COMUE par ses établissements membres : la politique doctorale et les HDR ; la signature des publications scientifiques des chercheurs des établissements membres ; la gestion de certains projets, par exemple I-SITE.
- Certaines activités ne sont pas déléguées au sens strict mais coordonnées à l'échelle de la communauté. Par exemple, en master et en licence, il existe beaucoup de diplômes communs entre différents membres de la communauté.
- L'UPE emploie moins de 25 personnes, dont 12 pour la fonction doctorale. Une personne de l'UPE va animer un groupe de travail sur le futur schéma directeur de la vie étudiante, qui sera construit avec et à partir des établissements. Un groupe recherche existe déjà, il s'agit du Bureau du Conseil Scientifique de l'UPE.
- La présidence de l'UPE demande aux écoles doctorales d'appliquer la charte sur la mixité des jurys et elle regarde scrupuleusement la composition des jurys HDR.
- Les établissements membres de la COMUE doivent mieux se connaître avant d'envisager la signature d'accords globaux avec des établissements à l'international. Par exemple, M. LESAFFRE pense que tous les établissements membres travaillent avec l'État de Sao-Paulo. Il prévoit de vérifier ce point. Presque tous les nouveaux accords internationaux de l'UPEC avec une université comportent un article sur le doctoral avec une co-signature de l'UPE. Les établissements peuvent ouvrir leurs partenariats à d'autres membres.

**M. ZIDI** revient sur le point 6.1 du contrat de site, « Renforcer le champ de l'ingénierie », selon lequel *l'insuffisance d'étudiants scientifiques au niveau master peut nuire à terme au développement des doctorants d'UPE*. Il note avec satisfaction qu'une des solutions proposées dans ce chapitre est d'inciter les ingénieurs à préparer le doctorat, et il invite à lire les propositions faites par le directeur des Ponts et Chaussées sur ce sujet.

**M. LESAFFRE** est convaincu de la nécessité d'inciter les ingénieurs à préparer le doctorat. Il fait remarquer qu'un quart des ingénieurs des Ponts, des Eaux et des Forêts qui entrent à l'École Nationale des Ponts et Chaussées (ENPC) font une formation complémentaire par la recherche. Il estime qu'il faut également mieux articuler le niveau master avec le diplôme d'ingénieur, sachant qu'il existe déjà des co-diplômations.

**Le Président** annonce que :

- L'offre de formation et l'offre de recherche de la COMUE seront présentées au Centre National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) le 19 mai 2015.
- Une réunion des trois conseils\* est prévue le 20 mai 2015 pour présenter le bilan des activités de l'année 2014.

**Le Président** demande l'avis du Conseil Académique sur le contrat de site.

**M. BLANC** donne lecture des procurations :

- Le Président a reçu procuration de M. LAMBERTON.
- Mme BONNEMAIZON a reçu procuration de Mme MONNIER et de Mme PIGEYRE.
- Mme DE RUGY a reçu procuration de Mme ALLAIN.
- Mme GUILLOPÉ a reçu procuration de M. MOIGNARD et de Mme GAZEAU.
- M. JAFFARD a reçu procuration de M. GUELLAËN et de M. TISSIER.
- M. LEBLANC a reçu procuration de M. GUILLOT.
- M. MELLOUK a reçu procuration de M. SARREMEJANE.
- M. MONTAGNE a reçu procuration de Mme BASTUJI-GARIN.
- M. NAÏLI a reçu procuration de Mme MEUNIER.
- M. PALAU a reçu procuration de M. TOUMAZET et de M. NICOLLE.
- Mme WAGNER-BALLON a reçu procuration de M. MOILLERON et de Mme LE BAIL.

**Mme GUILLOPÉ** demande s'il est possible de modifier certains éléments du contrat de site. Elle revient sur le chapitre 5, « La politique doctorale d'UPE : un atout à préciser », selon lequel *l'articulation entre le doctorat et les Instituts tels qu'Efficacy reste préciser*. Elle fait remarquer qu'il manque le mot « à »

entre « reste » et « préciser » et que cette phrase est floue puisqu'elle ne donne aucune information sur l'institut Efficacity.

**M. LESAFFRE** explique que :

- Cet institut est à la fois privé et public et il est financé par le PIA.
- Il est décrit dans le document (NDLR : au point 2.3).

**Mme BOIVIN** est gênée que le Président demande au Conseil Académique de voter sur le contrat de site, elle fait remarquer que :

- À aucun moment les composantes de l'UPEC n'ont été associées à l'écriture de ce texte.
- Elle a protesté contre la manière dont le point champ 4.3, « Sciences sociales et humanités », est rédigé, mais aucune de ses remarques n'a été prise en compte.

**Le Président** s'inscrit en faux contre ces affirmations. Il souligne que le texte a été présenté deux ou trois fois en Codir et que globalement les propositions ont été prises en compte et le texte a évolué.

**Mme BOIVIN** maintient que ses propositions n'ont pas été prises en compte.

**M. ZIDI** regrette que le Président ne laisse pas la possibilité aux membres du Conseil Académique d'amender le texte, tout en gardant sa trame, avant de le soumettre au vote.

**Mme BOIVIN** ajoute que l'intitulé du point à l'ordre du jour, « présentation du contrat de site », ne signifie pas qu'il y ait un vote.

**Le Président** répond que :

- Généralement, l'ordre du jour ne fait pas la distinction entre un vote et une présentation.
- Les membres du Conseil Académique ont la possibilité de s'abstenir ou de ne pas participer au vote.

Il propose de passer au vote.

**Le Conseil Académique a, pour 28 voix « pour » et 7 abstentions, émis un avis favorable au volet commun du contrat de site.**

*La séance est levée à 15 heures 52.*